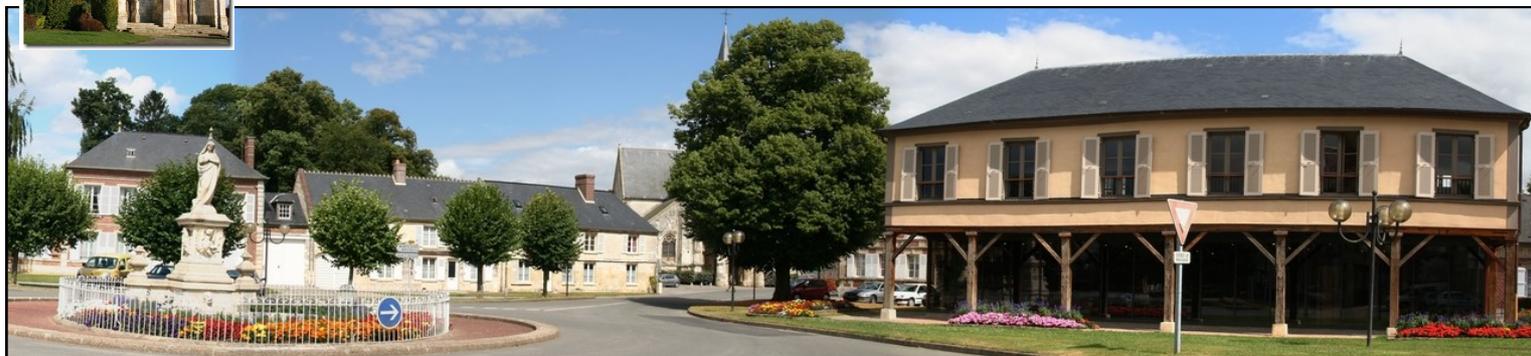




# FLASH

## MAIGNELAY - MONTIGNY



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - MARS 2021 - N° 206

*Maignelay  
Montigny*



### *Maignelay et Montigny fêtent leurs noces d'or !*

Ce lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 nous célébrons les noces d'or des anciennes communes de Montigny et de Maignelay. Il y a 50 ans, jour pour jour, le Préfet de l'Oise entérinait la naissance de Maignelay-Montigny à la suite du référendum local du 17 janvier 1971 où le oui à la fusion l'avait largement emporté. Ainsi depuis ½ siècle pouvons-nous profiter des bienfaits d'un rapprochement initié dès 1965 par ce visionnaire qu'était Marcel Ville. Sans cette fusion notre population n'aurait pas pu profiter des services et commodités dont elle bénéficie. Grâce à ce mariage entre deux villages de respectivement 750 habitants pour Montigny et 634 pour Maignelay, nous avons pu nous doter d'une zone d'activités riche de commerces, services, artisanat et industries tout en maintenant et développant nos commerces de proximité. Nous avons pu offrir une scolarisation complète de la maternelle au collège, des activités périscolaires, des équipements sportifs et culturels et des services de santé. Avec les plus de 2700 habitants que compte aujourd'hui Maignelay-Montigny, en étant la deuxième commune du Plateau Picard, nous pouvons sans crainte relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle. Il y a 30 ans, en dévoilant la sculpture de Jacques-Victor André à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion, Mme Jacqueline Girardeau, Maire de notre commune, écrivait à son propos « Il a su symboliser l'union courageuse de deux petites communes qui, malgré leurs différences, ont su exprimer clairement leur volonté d'entente. »



Alors que nous traversons la plus grave crise sanitaire que nous ayons connue, gageons que cette fusion nous donnera la force de surmonter ensemble les épreuves actuelles et d'envisager l'avenir avec vigueur et sérénité. Aujourd'hui nous pouvons être optimistes en suivant le chemin tracé par nos clairvoyants prédécesseurs : Jacqueline Girardeau, Marcel Ville, Fernand Carré (dernier Maire de Montigny) et Louis Debove (dernier Maire de Maignelay).

Denis FLOUR, Maire de Maignelay-Montigny  
Vice-Président du Plateau Picard

**MAIRIE**  
rue François Mitterrand  
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY  
tél. : 03 44 51 14 01  
fax : 03 44 51 20 38  
mairie@maignelay-montigny.fr

Directeur de la publication :  
Denis FLOUR

Rédaction :  
Commission communication

Dépôt légal à parution  
Imprimé par nos soins



REUNION DES COMMUNES DE MAIGNELAY ET DE MONTIGNY

ARRÊTÉ

LE PRÉFET DE L'OISE

Commandeur de la Légion d'Honneur  
Croix de Guerre 1939-1945  
Rosette de la Résistance

VU en date du 21 Janvier 1971, les délibérations concordantes par lesquelles les Conseils Municipaux de MAIGNELAY et MONTIGNY ont décidé la réunion de ces deux communes en une seule dénommée MAIGNELAY-MONTIGNY ;

VU ensemble le Code de l'Administration Communale, notamment son article 10 et la loi n° 70.1297 du 31 Décembre 1970 ;

VU le décret n° 189 du 22 Janvier 1959 relatif aux chefs-lieux et aux limites territoriales des communes modifié par le décret n° 219 du 17 Mars 1970 ;

VU l'arrêté ministériel du 15 Décembre 1970 modifiant le chiffre de la population de certaines communes ;

VU le Code électoral ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Régional de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;

VU l'avis des chefs de service départementaux intéressés ;

ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1er.** - Les communes de MAIGNELAY (canton dudit arrondissement de CLERMONT) et MONTIGNY (même canton et arrondissement) seront réunies, à compter du 1er Mars 1971, en une seule commune dénommée MAIGNELAY-MONTIGNY dont le chef-lieu est fixé à la mairie de MAIGNELAY.

Le chiffre de la population légale totale de la nouvelle commune est fixé à 1.631 habitants.

Ses limites territoriales seront celles des communes préexistantes

Une mairie annexe sera créée à MONTIGNY.

MAIGNELAY

Maignelay et Montigny à l'heure de la fusion

Les conseillers municipaux de Maignelay et Montigny ont, ces dernières années, préparé la fusion des deux communes et, dans ce but, travaillé ensemble à la réalisation d'un certain nombre d'équipements.

Considérant le renouvellement prochain des municipalités, une consultation de la population sur l'opportunité de cette fusion a été décidée. Elle aura lieu dimanche prochain 17 janvier, de 10 à 15 heures, dans les mairies de Maignelay et Montigny.

Avant cette consultation, il était intéressant d'avoir l'opinion des personnalités locales. Pour M. Ville, conseiller général : « Le projet n'est pas nouveau. Il faut le souligner. Depuis de nombreuses années les deux collectivités ont senti combien leurs destinées étaient liées et ont essayé de mettre en commun les équipements nécessaires, à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce fut d'abord, en 1923, la réalisation d'adduction d'eau par un syndicat intercommunal, réseau rénové en 1965.

En 1945, création de l'Association sportive de Maignelay-Montigny où se sont retrouvés joueurs et dirigeants des deux communes.

Ces dernières années, l'action des conseils municipaux a porté principalement sur l'étude et l'approbation d'un plan sommaire d'urbanisme, indispensable au développement de l'agglomération.

Sur la création de deux classes enfantines qui, en 1971-1972, s'installeront dans une école maternelle maintenant programmée.

D'autres problèmes ont été également soulevés au sein d'une commission intercommunale d'expansion créée en 1965 : réserves foncières pour l'habitation et

l'implantation de nouvelles entreprises industrielles. Ramassage des ordures ménagères, petits équipements de voirie, assainissement, écoles primaires, ouverture d'une classe de perfectionnement, les sapeurs-pompiers, le centre administratif.

D'autre part, des opérations de remembrement intéressant conjointement les deux communes.

Enfin, une étude financière très approfondie a été soumise à la commission en avril dernier où fut étudiée la situation budgétaire des deux collectivités et conduisant à une parité entre les budgets et les charges fiscales qui sont comparables.

D'autre part, géographiquement, les agglomérations se touchent. En conclusion, cette fusion donnerait une dimension plus grande à la commune, qui compterait au départ plus de 1.700 habitants.

Pour M. Debove, maire de Maignelay, il y a longtemps qu'il a préconisé cette fusion (notamment en 1963 où il demanda la création d'un syndicat des communes). Cette fusion permettrait d'avoir un nombre plus important d'habitants et de devenir ainsi à l'avenir un centre gestionnaire.

M. Garre, maire de Montigny, est lui aussi un partisan de la fusion : « Je la souhaite, dit-il, car nos deux communes, qui se touchent, ont la même situation financière, les mêmes problèmes : eau, sport, école, et cela permettrait le développement de notre secteur.

Maignelay et Montigny sont désormais à l'heure de la fusion.

PROJET DE FUSION DES COMMUNES DE MAIGNELAY-MONTIGNY

Les conseils municipaux des communes de Maignelay et de Montigny se sont réunis récemment pour l'examen d'une proposition de fusion des deux communes et ont décidé de consulter les populations intéressées.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

La date du 17 janvier prochain a été retenue. Les bureaux électoraux seront installés aux lieux habituels et le scrutin ouvert de 10 heures à 16 heures.

Les électeurs et électrices inscrits sur les listes électorales de l'année 1971 participeront à la consultation.

Ces électeurs et électrices recevront une circulaire avec bulletin et enveloppe.

La consultation par procuration pour les personnes ne pouvant se déplacer est admise (formulaire à demander au garde champêtre).

Les bureaux seront tenus par les représentants des Conseils municipaux des deux communes.

Les Conseils municipaux demandent, vu l'importance de la décision à prendre, une large participation de la population au scrutin.

DECISION DE FUSION

Si la majorité des électeurs et électrices se prononce favorablement, les Conseils municipaux s'engagent à décider de la fusion des deux communes par délibération concordante avant le renouvellement des municipalités.

Cette fusion deviendrait effective après arrêté de M. le Préfet de l'Oise.

Source : « Le 20ème anniversaire de la Fusion de Maignelay-Montigny », Société Historique, Décembre 1991

Maignelay-Montigny : 20 ans et une visite historique

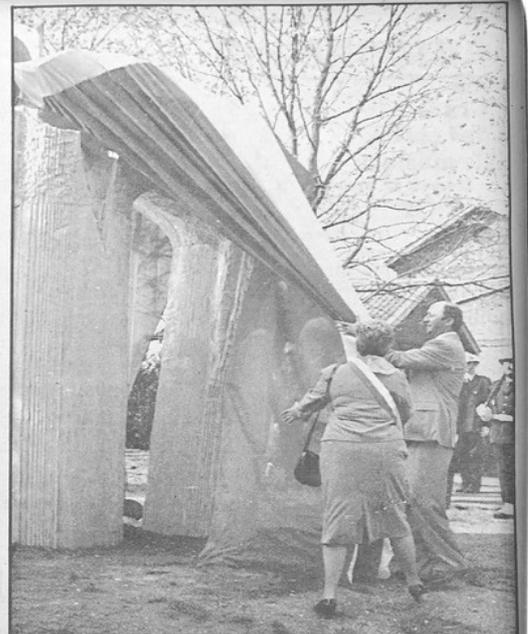
Laurent Fabius inaugurerait le mémorial marquant le vingtième anniversaire de la fusion de Maignelay et Montigny.



Adeline, 15 jours, la plus jeune de l'assemblée.



Une minute de silence et une gerbe de 85 enfants unis dans la mort à Maignelay-Montigny.



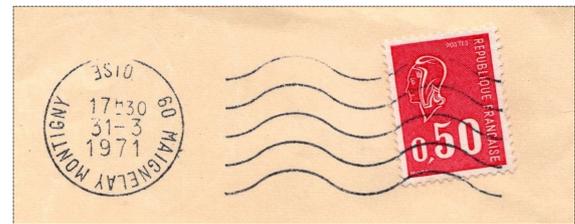
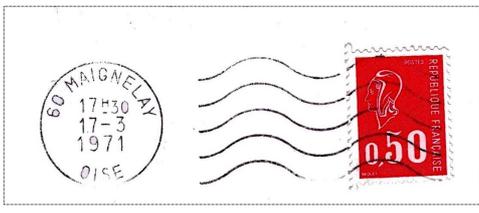
Laurent Fabius et Jacqueline Girardot dévoilent l'arche, œuvre de Jacques André Victor.



1



2



3

1. Cachets de la Poste avant la fusion

2. Cachets de la Poste après la fusion

2. Article de presse du 1er juin 1991 à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion avec la présence de Laurent Fabius, Président de l'Assemblée Nationale

Merci à André Garnier - 1<sup>er</sup> Adjoint honoraire, Jean-Pierre Marchand - Conseiller Municipal et Raymonde Van Hootegem pour le prêt des documents

■ **ETAT CIVIL**

- **Naissance :** Elliott LE CAM 
- **Décès :** M. Jacques CENSIER  
M. MOUTTOUCOMARANE   
M. Bernard MOROY

■ **AIDE À L'UTILISATION D'INTERNET**

La mairie vous propose un nouveau service : l'aide à l'utilisation d'internet (accéder aux services administratifs, saisie de documents, rédaction de courriers) sur PC ou tablette.

Il suffit de contacter le secrétariat au 03 44 51 14 01 qui vous fixera un rendez-vous en mairie. Si nécessaire, une visite à domicile peut être proposée.

■ **AITT**

Vous recherchez un emploi ou un complément de revenus ?

L'Association Intermédiaire de Travail Transitoire (AITT) peut vous aider.

Comment ? En vous proposant des missions chez nos adhérents particuliers ou professionnels.



L'AITT vous accompagne dans votre recherche d'emploi ou de formation en vue de vous aider à retrouver un emploi durable.

Depuis janvier 2021, une permanence a lieu à la Mairie de Maignelay-Montigny :

le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h00 à 16h30

Pour un rdv, merci d'appeler le 03 44 78 46 98.

Documents (photocopies) à fournir pour votre inscription :

- CV
- Pièce d'identité
- Carte Vitale ou attestation CPAM
- N° identifiant Pôle Emploi
- Date d'inscription à Pôle Emploi
- N° d'allocataire CAF (si bénéficiaire du RSA ou de l'AAH)
- Permis
- Diplôme(s) ou attestations de formation(s)
- Certificats de travail
- Notification de reconnaissance de travailleur handicapé

AITT DU PLATEAU PICARD  
62 rue de Paris • 60130 Saint Just en Chaussée

■ **CIVISME : RAPPELS**

→ Les masques, mouchoirs, lingettes et gants comme tous les autres déchets ne doivent en aucun cas être jetés dans la rue !

Ils doivent être jetés uniquement dans un sac poubelle résistant et non dans les points d'apports volontaires. Il ne s'agit pas de déchets recyclables.

→ Nous vous rappelons que les déjections canines sont des infractions et passibles d'amendes même dans les chemins et lieux publics (aire de jeux, terrain de pétanque, ...). Vous devez impérativement les ramasser !



*Ne mettez pas la honte à votre chien, ramassez ses crottes !*

**Une commune propre ne dépend pas seulement de l'efficacité du service de nettoyage mais surtout de l'éducation des personnes.**

■ **CAMÉRAS DE VIDEO-PROTECTION**

La réception définitive des caméras de vidéo-protection a eu lieu le 19 février dernier.

Nos 24 caméras sont toutes opérationnelles.






**Commune sous vidéoprotection**

Conforme au code de la sécurité intérieure  
Articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1,  
R223-1, R223-2 et R251-7 à R253-4

Pour tout renseignement concernant le dispositif et votre droit d'accès aux images, nous vous invitons à vous adresser à la Mairie  
par courriel : [mairie@maignelay-montigny.fr](mailto:mairie@maignelay-montigny.fr)

## ■ ACCÈS AU TERRAIN MULTISPORTS ET À L'AIR DE JEUX

Une porte automatique pour accéder au terrain multisports et à l'air de jeux pour les enfants a été installée.

L'accès est désormais autorisé chaque jour :

**DE 8H À 21H**



## ■ PORT DU MASQUE



Par arrêté préfectoral, **le port du masque est désormais obligatoire dans toutes les communes du département de l'Oise** jusqu'au samedi 13 mars 2021 pour les personnes de onze ans et plus dans l'ensemble de l'espace public.

L'obligation ne s'applique pas :

- aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus
- dans les locaux d'habitation
- aux personnes pratiquant une activité sportive en plein air
- aux usagers de deux roues
- aux personnes circulant dans les forêts domaniales, les forêts des collectivités et établissements publics et les forêts privées ouvertes au public

Dans l'ensemble du département, les marchés non alimentaires et assimilés sont interdits

*J'M Maignelay-Montigny,  
je soutiens le commerce local !*



## ■ VIRGINIE LEROY SOCIO COIFFEUSE

**Nouveau !**

### *Qu'est-ce qu'un socio coiffeur ?*

Le socio coiffeur est un professionnel de la coiffure qui exerce sa fonction en :

- milieu médical
- médico social
- en institution
- à domicile

Par son savoir faire, il répond aux besoins spécifiques de la personne fragilisée par la maladie, l'âge, le handicap, ...

Sa démarche s'inscrit dans un accompagnement au mieux être global de la personne.

Il est formé à l'hygiène hospitalière

### *L'objectif de la prise en charge*

- Une écoute attentive
- Une approche poly-sensorielle
- La valorisation, la confiance et l'estime de soi
- Une évocation d'un parcours de soin médicalisé
- Encourager le lâcher prise

### *Les prestations*

- Capiluve ou shampoing au lit
- Accompagnement en oncologie (de la chute des cheveux à la repousse)
- Soins capillaires
- Soins du cuir chevelu
- Coloration végétale
- Modelage crânien
- Coupe séchage
- Toutes prestations de coiffure adaptées à la personne, au fauteuil, au lit, ...

### *Qui suis-je ?*

Professionnelle de la coiffure depuis 30 ans en salon et à domicile et diplômée au titre de socio coiffeur inscrit au RNCP, j'accompagne la personne vers un mieux être dans le respect et la bienveillance pour lui rendre dignité et confiance.

J'exerce mon activité sur le secteur de l'Oise, la Somme et l'Aisne au départ de Maignelay-Montigny et dans un rayon de 60 km.

Mme Virginie Leroy - Socio coiffeuse

☎ 07 81 48 11 51

courriel : virginie.l.sociocoiffure@gmail.com

→ Pour paraître dans le prochain Flash,  
les informations devront nous parvenir  
avant le 25 mars 2021

LES VISAGES  
DE NOS RUES

N°21 / rue Marceau OBJOIS



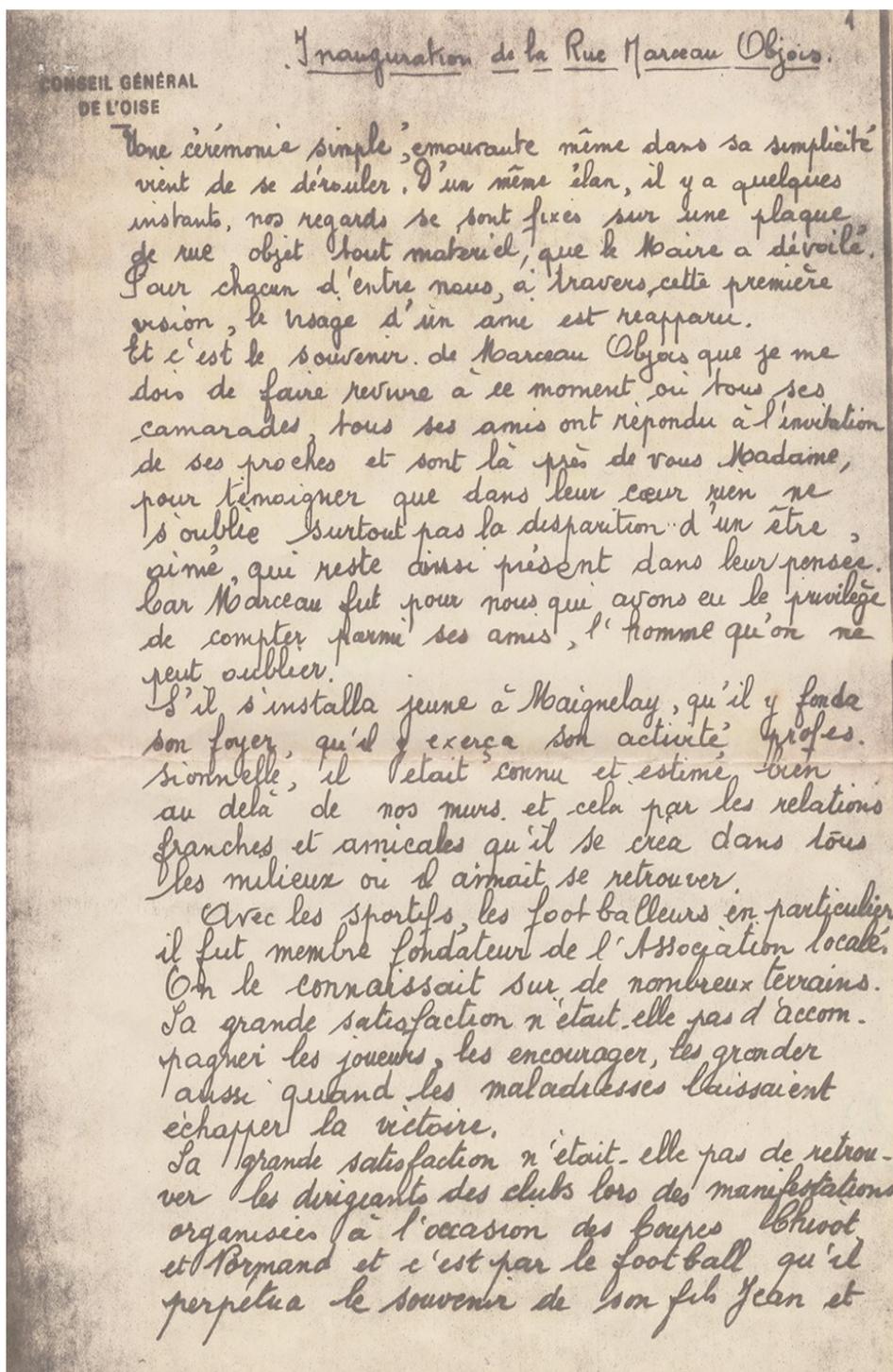
**M**arceau Objois est né le 28 mai 1909 à Epehy (Somme). Il arrive à Maignelay vers l'âge de 16 ans et se marie avec Clotilde Merlette le 11 mai 1929. Il sera marbrier et gérant d'une entreprise de pompes-funèbres. Marceau Objois a été l'un des membres fondateurs de l'ASMM et en sera dirigeant de nombreuses années. Il a été élu Conseiller municipal en 1962 et constamment réélu. A ce titre,

il a fait partie des membres à l'initiative de la fusion des villages de Maignelay et de Montigny et a été le doyen du 1er Conseil municipal de Maignelay-Montigny en 1971. Il a offert le calvaire à l'entrée du cimetière de Maignelay et la plaque et la jardinière sur celui du cimetière de Montigny. Les élus et les habitants se recueillaient devant ces calvaires en mémoire des soldats Morts pour la France lors des cérémonies patriotiques. Marceau Objois est décédé le 16 mai 1978 à Maignelay et repose dans le cimetière de la rue qui porte son nom. Il laisse le souvenir d'une personne qui aimait rendre service aux habitants.

1. Discours prononcé par M. Marcel Ville lors de l'inauguration de la rue Marceau Objois

2. Carton d'invitation à l'inauguration de la rue Marceau Objois

3. Carte de dirigeant de l'ASMM



qu'il offrit au District un objet d'art permettant l'organisation d'une compétition départementale qui a conquis ses titres de noblesse.  
Marceau vivait heureux ces moments, animant les groupes, plaisantant avec les uns, confiant sa dernière histoire aux autres.  
Avec lui personne ne s'ennuyait. Cette joie de vivre qui le caractérisait, cet optimisme qu'il voulait faire partager, on les retrouvait au Corps des Sapeurs-Pompiers dont il fut longtemps un membre actif et dévoué, à la Boule Amicale où pendant des années il fut un animateur fidèle.

Son désir de mieux servir encore le porta tout naturellement au Conseil Municipal en 1952. Très populaire, il fut constamment réélu. Là il faisait bénéficier ses collègues de sa connaissance et des hommes de la Cité.  
Il fut pour moi un collaborateur éminent. Rappelez-vous la part qu'il prit à la réussite de la fusion.

Le travail qu'il mena dans de nombreux domaines a trouvé aujourd'hui son aboutissement. Cette Maison Communale où nous sommes rassemblés, il l'appelait de ses vœux, il la voulait. Là aussi, ses conseils furent précieux.

Homme dévoué, généreux, infatigable, Marceau toute sa vie resta fidèle à son idéal. Il connaissait la dureté du travail, la peine des hommes, les difficultés des gens modestes.

Tout naturellement, il épousait des idées de progrès et de justice sociale.

Je suis heureux au nom du Conseil Municipal et de la population toute entière, de lui témoigner, en cet instant, toute notre reconnaissance et notre gratitude. La rue qui maintenant porte son nom rappellera son souvenir.

le samedi 24 octobre 1981.

Jacques et Claude OBJOIS,  
et le Conseil Municipal,  
vous invitent à l'Inauguration de la Rue Marceau OBJOIS,  
à MAIGNELAY-MONTIGNY,  
le Samedi 24 Octobre 1981, à seize heures.  
On se retrouvera sur la Place du Général de Gaulle,  
ancienne Mairie.  
  
Madame Clotilde OBJOIS  
recevra tous les amis, à la nouvelle Mairie,  
après la cérémonie.

F.F.F. DISTRICT DE L'OISE DE FOOTBALL L.P.F.

### LICENCE DE DIRIGEANT

Nom	OBJOIS	prénom	Marceau
Date de naissance	12/06/1909		
Lieu de naissance	St. Julien		
Adresse	Maignelay-Montigny		
Club	A.S. M.M. 88		
Prénoms	J.S. 46		
Fonction	Président		
Délivrée par le District le	6 SEPT 1973		

Le Secrétaire du District, [Signature] Sous le N° 5519 Le Titulaire, [Signature]

Cette carte doit être papillonnée au début de chaque saison.

## Les travaux du mois de mars

**Du côté des semis en intérieur et au chaud (+20 degrés) :** Aubergines, Poivrons et piments, Melons, Physalies

**Du côté des semis en intérieur sans forcément chauffer :** Tomates (vers la fin mars pour mise en terre mi-mai), Oignons blancs, Céleri raves, Brocolis, Choux fleurs, Cardons, Céleri branches, Rhubarbe, Concombres, Pastèques, Cornichons, Salades, Poireaux, Artichauts, Choux raves et de Bruxelles, Tétragones

**Du côté des semis sous abris :** Fèves, Carottes, Epinards, Petits pois rond, Laitues, Navets de Milan, Radis, Panais, Brocolis, choux fleurs et choux pomés, Livèche, Oignons blancs, Poireaux, Betteraves, Concombre et cornichons, Rockette, Mesclun



A cette période de l'année, il va vous falloir rester vigilant face aux températures, aux gelées et

placer une protection de type tunnel ou châssis.

**Du côté des fleurs :** Lorsque la météo est plus sympa, vous pouvez commencer à semer des annuelles comme les soucis, les œillets d'inde, les bégonias, les pétunias, sauges, ... En bref, c'est le moment de commencer les fleurs. Ce qui permet d'accentuer la biodiversité et donc de créer un équilibre naturel au sein de votre jardin-potager.

**Du côté des aromatiques :** Ciboulette, Coriandre, Persil, Thym,

Basilic, Verveine, Cerfeuil, Anserine Bon Henri, Hysope, Arroche, Absinthe, Cresson, Aneth, Oseille, Bourrache, Pissenlit, Origan

1. Généralement, les aromatiques se font en intérieur, sur le rebord d'une fenêtre que vous pouvez réaliser en godets, pour une mise en terre en Mai.

2. La ciboulette et le persil ne supportent pas très bien le repiquage, c'est pourquoi, il est préférable de les semer directement en place sachant qu'ils rattraperont très facilement les semis réalisés en intérieur.



**Du côté des plantations :** Ail, Pomme de terre, Artichauts, Asperges, Choux fleurs, Crosnes du Japon, Échalotes, Epinards, Fèves et pois, Fraises, Hysope, Oignons, Rhubarbe, Romarin, Sauge, Topinambours, Arbres et arbustes fruitiers à racines nues, Lianes fruitières. Ne pas oublier de bien arroser les plantations pour faciliter leurs reprises.

**Du côté des entretiens :** Diviser les vivaces, Finir d'amender, Retirer les protections d'hiver, Tailler les petits fruitiers, Protéger les arbres fruitiers en fleurs

**Pour en savoir plus :**

- courriel : [jfstjustplateaupicard@laposte.net](mailto:jfstjustplateaupicard@laposte.net)

- Page Facebook :

JardinsFamiliauxdelOiseSectionStJust.PlateauPicard

## La devinette du mois • Connaissez-vous cet insecte ?

Cet insecte surnommée la « Demoiselle aux yeux d'or » se révèle être un allié de taille dans la lutte biologique contre certains ravageurs, les pucerons en particulier.

**La larve** mesure 7 à 8 mm et est de couleur brun-jaune à grise. Elle possède une grande paire de pinces à l'avant de la tête. Ses flancs sont couverts de tubercules pilifères qui lui donnent un aspect velu. Elle est un prédateur naturel de nombreux nuisibles, en particulier les pucerons et également friande

d'araignées rouges d'acariens phytophages ou encore d'œufs de noctuelles. Une seule peut avaler 300 à 400 pucerons durant sa phase de développement. Un allié de taille dans la lutte biologique !

**L'adulte** est de couleur vert clair et mesure 10 à 15 mm. Ses ailes, translucides et nervurées, sont plus longues que son corps (25 mm en moyenne) et lui confèrent une allure

délicate. Vous le reconnaîtrez également à ses yeux dorés, à l'origine de son surnom et à ses fines et longues antennes mobiles. Il se nourrit en revanche uniquement de pollen et de nectar : il assure alors la fonction de pollinisation et agit principalement à la tombée de la nuit. Il aime se poser au sec sur les plantes en particulier les arbres et arbustes, où se trouve leur nourriture (miellat, nectar, pollen).

Il hiberne de septembre à mars en trouvant refuge dans des tas de bois, de feuilles mortes ou encore dans des haies. Le corps prend alors une teinte brune avant de reprendre une couleur verte au printemps à la sortie de l'hiver, dépose jusqu'à 800 œufs ovales à proximité des premières colonies de pucerons, sur la face intérieure des feuilles, les protégeant ainsi des prédateurs et de la pluie. En avril, les œufs libèrent les larves qui, affamées, se jettent sur les pucerons. La larve se nymphose ensuite dans un cocon, avant d'atteindre son stade adulte.



*Réponse du Flash précédent : L'hysope aussi appelée herbe sacrée, hiope mariarmo, hissope*

■ **ENSEMBLE & SOLIDAIRES UNRPA**

*Message de Mme Anne-Marie Claerebout, Présidente d'Ensemble & Solidaires UNRPA aux adhérents de l'association*

« Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année qui démarre en espérant que celle-ci soit meilleure que 2020 à beaucoup de point de vue.

Depuis un an, notre association est en sommeil comme l'ensemble des associations de Maignelay-Montigny à cause du Covid.

Malgré tout pour ne pas être complètement coupé du monde et en attendant que la situation s'améliore, nous avons prévu de distribuer à chacun et chacune d'entre vous un colis de fin d'année.

Cette distribution aura lieu en même temps que le renouvellement de votre adhésion sur le plan local ainsi que sur le plan de la mutuelle.

Le lieu et la date de distribution vous seront communiqués dès que nous en auront arrêté les modalités.

Chères adhérentes et chers adhérents, je vous dis à bientôt ! »

🎯 *Recette proposée par l'association Le Goût des Autres* 🎯

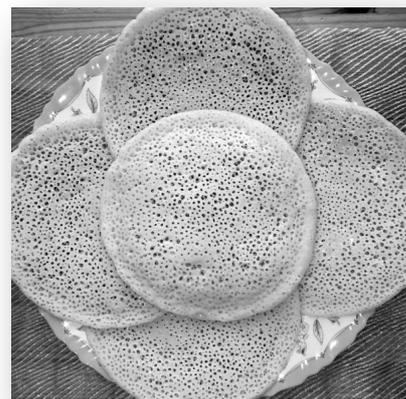
**« Crêpes milles trous »**

**Ingrédients :**

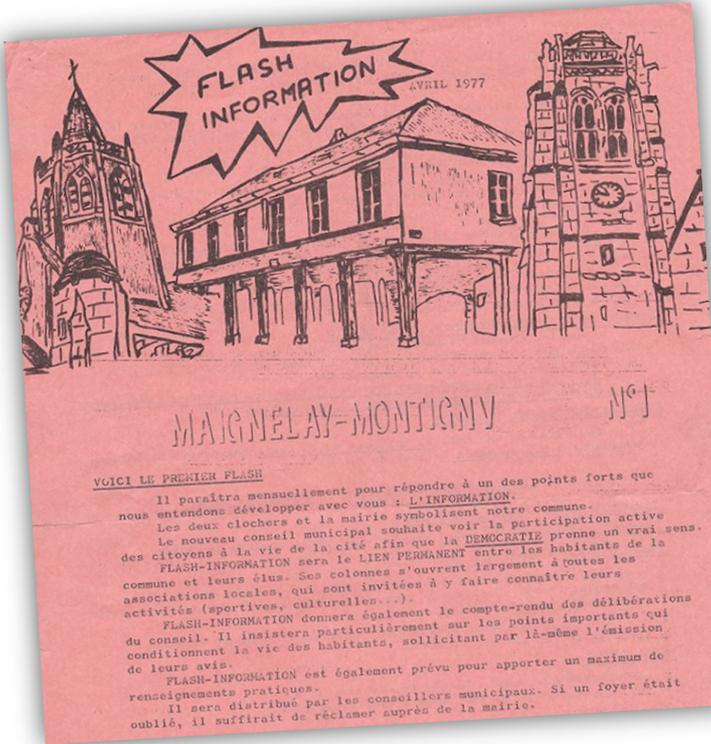
- 2 mesures de semoule fine
- 1 mesure de farine
- 2 cc de levure boulangère sèche ou fraîche
- 1 sachet de levure chimique
- 1 cc de sel
- 1 cc de sucre
- Eau tiède

**Préparation :**

- Dans un saladier assez profond, mettez la semoule, la farine, le sel, le sucre et la levure boulangère
- Ajoutez de l'eau jusqu'à avoir une consistance plus épaisse qu'une pâte à crêpes ordinaire
- Bien mixer le tout jusqu'à avoir un mélange plein de bulles
- Rajoutez la levure chimique et remixer une nouvelle fois. Passez la pâte au chinois
- Laissez reposer 10 à 15 minutes avant de les cuire
- Chauffez votre poêle antiadhésive et versez une louche de pâte sans la répartir (comme un pancake). Les crêpes se cuisent d'un seul côté
- Quand tous les trous se seront formés et qu'il n'y a plus de pâte crue sur le dessus, votre crêpe est prête
- Posez sur une assiette et étalez une noisette de beurre sur le dessus. Ainsi de suite pour les autres crêpes
- Dégustez avec de la confiture, du miel ou de la pâte à tartiner

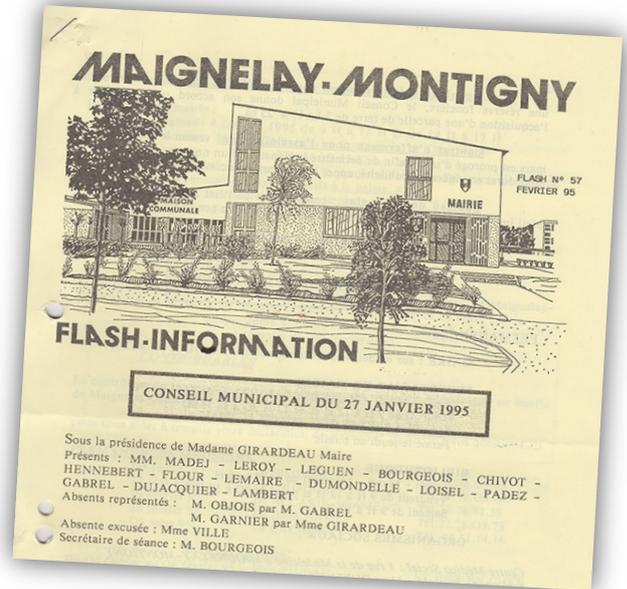


***Bonne dégustation !***

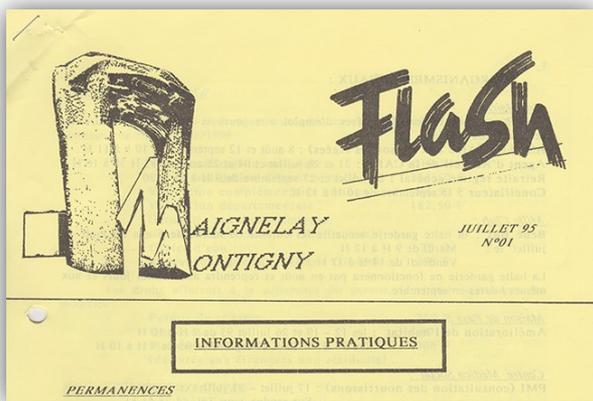


1

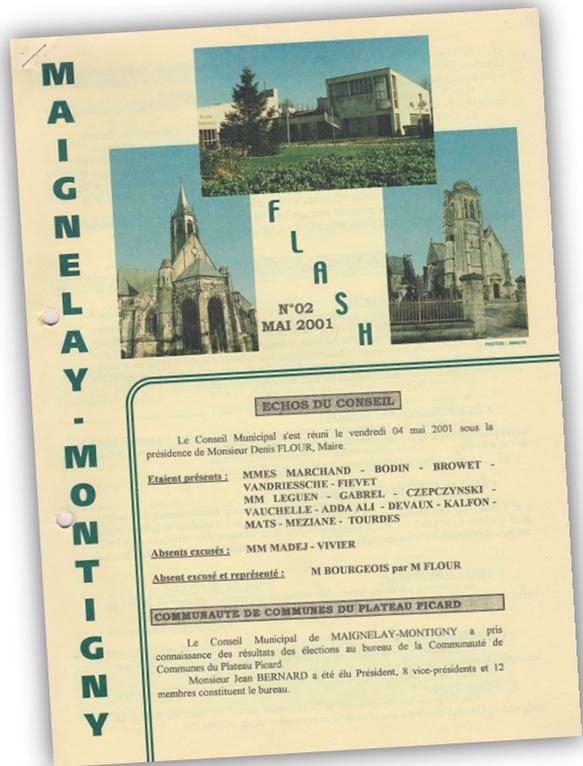
LES COUVERTURES DU FLASH



2



3



4



5

1. Avril 1977 - 1<sup>er</sup> Flash-Information
2. Février 1995
3. Juillet 1995
4. Mai 2001
5. Juin 2009

✎ **MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire assure une permanence tous les jours de la semaine sur rendez-vous. ☎ 03 44 51 14 01

✎ **1<sup>er</sup> ADJOINT**

M. Gilles LEGUEN assure sa permanence "logements" les vendredis de 17 h 30 à 18 h 30 et reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

✎ **3<sup>ème</sup> ADJOINT**

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, chargé de l'urbanisme et des travaux reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

✎ **MISSION LOCALE**

Permanences sur rendez-vous les 9, 16, 23 et 30 mars ☎ 03 44 78 72 00

✎ **AITT**

Permanence le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous. ☎ 0344 78 46 98

✎ **GENDARMERIE**

11 rue de Saint Just  
☎ 03 44 51 55 17 • Urgences : 17

✎ **CENTRE DE SECOURS**

Pour toute urgence, n'hésitez pas à composer le 18. La rapidité et l'exactitude des renseignements fournis lors de l'appel contribuent à l'efficacité des secours.

✎ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE** (pas de permanence en Mairie)

☎ 0810 25 62 10 (non surtaxé). Pour les permanences à Saint Just, contacter la Mairie ☎ 03 44 19 29 29

✎ **CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

**La permanence est suspendue pendant le confinement**  
Pour toutes questions ☎ 03 44 77 38 60

✎ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Prendre contact avec le Tribunal de Grande Instance de Beauvais ☎ 03 44 79 60 60

✎ **MEDECINS**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 14 16

Pour connaître le nom du médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez contacter le 15. La personne vous donnera le numéro à appeler.

✎ **CABINET D'INFIRMIÈRES**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 24 94

✎ **PHARMACIENS**

- *Dimanches, jours fériés et changements en semaine :*  
**pharmacie de garde 24h/24 ☎ 3237 (0,34 € / mn depuis un fixe)**

- *Se rendre à la pharmacie de Maignelay-Montigny*

✎ **AMBULANCE**

15 bis rue du 8 mai ☎ 03 44 51 44 20

✎ **MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

- M. Camille Faubert

7 rue des Vignes - ZA Est ☎ 03 44 51 15 39

- M. Pascal Riem

33 rue du Général Leclerc ☎ 03 44 51 15 11

✎ **CABINET VETERINAIRE**

17 rue de la Gare ☎ 03 44 50 03 36

lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 9 heures à 11h30 sur rendez-vous et de 12h30 à 18h30 en consultation libre (jusqu'à 16h45 les mercredis)

✎ **DIÉTÉTICIENNE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier : 15 bis rue Théophile Havy à 60190 Estrées-Saint-Denis

☎ 07 86 78 66 21

✎ **SOPHROLOGUE**

Mme Séverine Grévin - Bulle d'O

5 rue Georges Normand ☎ 07 69 88 93 35

✎ **HALTE GARDERIE**

**(rue François Mitterrand face au gymnase)**

du lundi au vendredi de 08h à 18h

Service Petite enfance (Saint Just) ☎ 03 44 78 09 06

Halte garderie (Maignelay-Montigny) ☎ 03 44 51 78 30

✎ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

**(rue François Mitterrand face au gymnase)**

Uniquement sur rendez-vous les lundis de 9 h à 16 h et mardis de 9 h à 18 h

☎ 03 44 78 09 06 pour prendre rendez-vous ou obtenir des informations

✎ **TAXIS**

⇨ ALLO TAXI DE LANEUVILLE ROY

Mme Sylvie Delique

30 rue Marceau Objois ☎ 03 44 51 73 25

⇨ ALLO TAXI LOMBARD

M. Frédéric Lombard 4 rue Georges Normand

☎ 03 44 51 25 94 / 06 85 56 01 14

⇨ AMBULANCES MAIGNELAY

15 bis rue du 8 Mai ☎ 03 44 51 44 20

■ **RECENSEMENT**

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en 2005 (16 ans) doivent se faire recenser à leur date d'anniversaire. *Se présenter au secrétariat de Mairie avec le livret de famille.*

**B**ryan Hecquet alias Nigma Le Vagabond habitant Maignelay-Montigny vient de sortir son 2ème ouvrage **IMAGINARIUM**.

« Vous tenez entre les mains mon deuxième recueil. Ce dernier est le résultat de mois de travail et d'un syndrome de la page blanche passager.

Comme le précédent, j'y ai mis mon cœur et mon âme afin de vous offrir un regard vrai sur ma personne et mes pensées, entremêlées à des textes moins personnels, plus imaginaires.

Appréciez, détestez ou redécouvrez mon univers dans cette nouvelle plongée au cœur de mon être »

*Qui êtes-vous Bryan ?*

Mon nom d'auteur est Nigma Le Vagabond, J'ai 26 ans et j'écris depuis mon plus jeune âge. J'ai toujours eu une passion certaine pour l'écriture, sans jamais oser présenter quoi que ce soit à un éditeur. Ce que vous allez lire est le résultat d'une longue introspection, parsemée de doutes et d'envies. J'espère sincèrement que vous apprécierez mon travail.



« Imaginarium » est disponible sur le site [www.thebookedition.com](http://www.thebookedition.com) au prix de 9,90 €

Egalement disponible : « Pensées vagabondes »

→ **Travaux rue des Terrettes**



**Soyez prudents  
rue des terrettes  
en raison des  
travaux en cours !**

